

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20191204-D2019-59-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2019-59 en date du 04/12/2019 portant sur les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2021 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 Décembre 2019, à 19H00, suivant convocation en date du 28 Novembre 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

**Présents :** MM. Alain FAUCHER, Michel DUCHEZ, Michel JACQUET, Roger DESROCHE, Dominique GILLES, Andrée HARGE, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Pascal BABAUDOU, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Thierry ARMAND.

Mme Christine CASTANET été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
14	12	0	12	12	12	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** que les tarifs de location de la salle polyvalente, les week-end et jours fériés, pour l'année 2021 sont fixés comme suit :

	Extérieurs	Habitants de la commune	Associations communales
Salle	265,00	185,00	125,00
Cuisine	105,00	55,00	45,00
TOTAL	370,00	240,00	170,00

**DECIDE** qu'une caution représentant la moitié de la somme due pour le règlement de la location devra être versée à la remise des clés.

**DECIDE** que le week-end :

- les Associations Communales et les écoles peuvent bénéficier gratuitement des installations deux fois par an.

- le Comité des Fêtes et ses sections bénéficient de 12 utilisations gratuites par an.

**DECIDE** que La Geneytouse Form' dispose d'un jour gratuit par semaine (du lundi au jeudi).

**DECIDE** que les écoles peuvent bénéficier gratuitement de la salle pendant le temps scolaire.

**APPROUVE** les tarifs de remplacement du matériel mis à disposition tels qu'ils figurent au tableau ci-annexé.

**APPROUVE** les termes du contrat de location annexé à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 09 décembre 2019.

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 décembre 2019.